

EXTRAIT DE RÉSOLUTION

Extrait d'une résolution adoptée lors de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Trécesson tenue au lieu habituel des délibérations, mardi le 13 janvier 2015 à laquelle sont présents les conseillers et conseillères dont les noms suivent : Marcel Plourde, Chantal Poliquin, Alice Levasseur et Nathalie Dion.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Stéphane Thibault, maire suppléant.

Est également présente, madame Katy Fortier, directrice générale.

RÉSOLUTION 2015-01-10

1.11 ADOPTION DU MANIFESTE DE LA CRÉ

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi n° 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socio-économique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi n° 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et de services sociaux;

ATTENDU QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marcel Plourde
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité du Canton de Trécesson adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;

QUE la municipalité s'assure de rendre le manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue disponible à la population pour signature.

ADOPTÉE

Extrait certifié conforme,
Ce 16 janvier 2015



Katy Fortier
Directrice générale

Le procès-verbal incluant la présente résolution sera adopté à une séance ultérieure